



La « loi travail » a élargi la fracture syndicale

Michel Noblecourt, Le Monde, le 04.04.2016

Quelle que soit l'issue de la bataille, au Parlement et dans la rue, sur la loi de Myriam El Khomri réformant le code du travail, elle a déjà abouti à un élargissement de la fracture syndicale.

Le divorce est consommé entre les syndicats dits « contestataires » – la CGT, FO, la FSU, Solidaires – et les syndicats dits « réformistes » – la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, l'UNSA.

Si les premiers mettent encore des centaines de milliers de personnes dans la rue, et si les seconds réussissent à peser sur la réécriture du projet de loi, ils sont tous confrontés à une défiance qui s'accroît vis-à-vis du syndicalisme.

Selon le baromètre 2015 sur l'image des syndicats, réalisé par TNS Sofres et publié, en janvier, par l'association Dialogues, seuls 51% des salariés (contre 55% en 2013) et 43% des Français (45%) font confiance à ces organisations.

Début février, à l'issue du congrès de son organisation, Bernadette Groison, la secrétaire générale de la FSU, avait lancé, dans un pays où moins de 5% des salariés du secteur privé sont syndiqués, un salutaire cri d'alarme : « Quand on a des sondages qui montrent qu'un Français sur trois estime que les organisations syndicales ne servent pas à grand-chose, le monde syndical ne peut pas rester l'arme au pied et divisé. Mettons-nous autour de la table, discutons ! »

En 2015, alors que la CGT peinait – et peine toujours – à sortir de sa crise interne, dont le crescendo avait été atteint le 7 janvier avec, pour la première fois depuis 1909, la démission de son secrétaire général, Thierry Lepaon, les syndicats, contestataires et réformistes, ont pourtant fait un bout de chemin ensemble.

Le 5 juin 2015, on avait ainsi assisté à une grande première dans l'histoire syndicale. A la suite des attentats terroristes du début de l'année, la CGT, la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, l'UNSA, la FSU et Solidaires avaient présenté un texte commun intitulé « Vivre ensemble, travailler ensemble ». Seul FO, qui aurait pu le signer, manquait à l'appel.

« Le mouvement syndical, riche de [sa] diversité, proclamaient les sept syndicats, est constitutif d'une société démocratique. Il se retrouve sur les valeurs essentielles que sont l'égalité, la fraternité, la solidarité, le respect des droits de l'homme et les libertés. »

S'engageant à « promouvoir » les « atouts » de la France et les « raisons d'espérer », ils affichaient leur volonté de « travailler ensemble pour s'opposer à la fois à la montée du populisme, de l'extrême droite et de ses idées, de la xénophobie, du sectarisme et du fondamentalisme, mais aussi pour rechercher des réponses à la crise économique et sociale ».

Autre initiative inédite, en septembre 2015, en marge du congrès de la Confédération européenne des syndicats, à Paris, ses membres français – CGT, CFDT, FO, CFTC et UNSA – avaient publié une brochure commune sur les syndicats.

Ils y expliquaient les « deux traditions historiques » à l'origine de ses divisions : « le syndicalisme d'origine laïque (socialiste au sens large) et le syndicalisme d'origine chrétienne ». Le débat sur la réforme du code du travail a vite balayé ces amorces de rapprochement, faisant renaître, jusqu'à la caricature, le clivage entre « contestataires », arc-boutés sur le retrait de la « loi travail », et « réformistes », prêts à négocier des aménagements pour la rendre acceptable.

« Pas la même conception »

Les contestataires récusent ce clivage. « *On n'a pas la même conception du syndicalisme*, expliquait Philippe Martinez dans *Le Monde* du 22 septembre 2015. *Il y a des syndicats qui considèrent que le rapport de forces n'est plus d'actualité.* »

« *Le syndicalisme, par essence, est réformiste* », ajoutait le secrétaire général de la CGT. Pour s'assurer une réélection tranquille à son prochain congrès, du 18 au 22 avril à Marseille, M. Martinez campe pourtant plus que jamais sur une ligne radicale qu'alimente sa dénonciation de la loi El Khomri.

Mais en exigeant son retrait, il prend soin de faire des contre-propositions pour «un code du travail du XXI^e siècle ». Et, à la différence de nombre de ces organisations, s'il critique « *la posture* » de la CFDT, il s'abstient d'attaquer frontalement Laurent Berger, son secrétaire général.

Il n'en va pas de même pour Jean-Claude Mailly, héritier de Marc Blondel, élu à la tête de FO en 1989 en défendant « *le syndicalisme de contestation* » par opposition au « *syndicalisme d'accompagnement* », qui s'en prend vivement à M. Berger. Dans *le Monde* du 1^{er} avril, le secrétaire général de FO se livre à une savante distinction entre les « *réformistes* », dont il se revendique, et les « *réformateurs* », comme la CFDT : « *Nous sommes réformistes, ils sont réformateurs. Ils donnent au syndicat un rôle sociétal là où nous lui donnons un rôle social. (...) C'est pourquoi nous n'accompagnons jamais un gouvernement quel qu'il soit. Etre réformiste militant impose l'indépendance du syndicat. Etre réformateur, non.* »

Selon le Larousse, un réformateur « *pratique des réformes* » et un réformiste introduit des réformes « *dans le cadre institutionnel existant* ». Tous les réformistes sont donc réformateurs. Mais ces derniers ne sont pas tous réformistes. CQFD.

M. Berger refuse de « *s'excuser* » de son réformisme. Il met en avant sa volonté de développer un syndicalisme « *utile* » et obtenant des résultats.

Le baromètre TNS Sofres de 2015 recensait les raisons pour lesquelles les salariés restent toujours en dehors des syndicats, leur reprochant d'être « *trop politisés* » (78 %), « *trop idéologiques* » (69 %), « *mal adaptés au monde d'aujourd'hui* » (66 %) et de ne pas comprendre leurs « *vrais besoins* » (54 %).

En somme, ils leur demandent d'être un peu plus « *réalistes* ». Le réalisme ? N'est-ce pas par-là que passe la véritable ligne de clivage aujourd'hui ?
